



Compte-rendu du Conseil Municipal du samedi 19 juin 2021

Secrétaire de séance : Alexia GUILLET

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BARTHALAY René - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme CHABUEL Pascaline - Mme COLIN Valérie - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - Mme LOISEUR Nicole - Mme SEKELLY Julia - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique

Ouverture de la séance par Mme le Maire à 18h.

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le PV du Conseil Municipal du 5 mai 2021.

Administration générale – Finances – Ressources humaines - intercommunalité :

2. Prise de compétence « Mobilité » par la CC Trièves

La Loi d'Orientation des Mobilités entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une Autorité Organisatrice de la Mobilité) en accordant de nouvelles compétences pour organiser notamment des services tels que les mobilités partagées (autopartage, covoiturage), ou actives (vélo, marche).

La question se pose à l'échelle de la Communauté de Communes du Trièves de prendre cette compétence ou de la laisser à la Région qui est déjà compétente en termes de « transports ».

Lors de sa séance de mars dernier, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la prise de la compétence Mobilité. Cette délibération favorable vise surtout à ce que les conseils municipaux puissent se prononcer sur la question. Si la CCT avait délibéré négativement, les conseils n'auraient pas eu à se prononcer sur la question.

Lors du débat à la CCT, la question des moyens a été abordée. Le rapport du Sénat de janvier dernier sur les mobilités dans les espaces peu denses évoque ce point en chiffrant à 10€ minimum par habitant et par an les moyens nécessaires à une mise en place efficiente d'un « bouquet » de mobilités dans ces espaces.

Cette somme pourra difficilement être prise sur les moyens actuels de la CCT sans toucher aux services rendus à la population, aux équipements ou aux projets de développement du Trièves, qui profitent à l'ensemble des acteurs du territoire. Répartie sur 27 communes en fonction du nombre d'habitants, elle serait beaucoup plus supportable et pourrait répondre à ces nouveaux besoins.

Aussi, la CCT souhaite que les Communes se prononcent également sur cette proposition de participation en même temps que sur la prise de compétence mobilité pour mesurer la volonté de chacune des communes de mettre en œuvre concrètement cette nouvelle responsabilité.

Ce sont désormais aux conseils municipaux de délibérer pour approuver ou non cette prise de compétence par la Communauté de Communes du Trièves et sur leur volonté de participation financière.

La Municipalité de Châtel-en-Trièves avant de délibérer a souhaité conduire avec sa population un débat ouvert sur cette question.

Lors de la réunion publique organisée sur la compétence mobilité qui n'a pas permis de mobiliser la population sur cette question, Christian ROUX, vice-président à la CCT et membre du groupe de travail sur la mobilité, a pu donner des éléments d'information sur cette potentielle prise de compétence :

- La CCT envisage uniquement de conserver la compétence « mobilité douce/active », la partie « transports lourds » serait laissée à la Région.
- Il apparaît qu'il existe des besoins réels sur notre territoire (mobilité sociale et mobilité professionnelle). Une gestion de proximité pour la mise en place de nouvelles actions permettrait une adaptation aux besoins de notre territoire.
- Le transfert à l'échelle intercommunale viendrait empêcher toute action à l'échelon communal. Les questions sur cette compétence seraient donc traitées au niveau de l'intercommunalité qui est une structure moins démocratique que celui de la commune, ses représentants n'étant pas élu au suffrage universel direct.
- Le transfert à l'échelle régionale permet aux communes de continuer à conduire des actions sur leurs territoires.

- La CCT rencontre d'ores et déjà des difficultés à absorber financièrement les compétences actuelles qu'elle exerce. Une possibilité pour bénéficier de moyens pour exercer cette compétence serait de mutualiser avec la région grenobloise dans le cadre du SMMAG, ce qui éloignerait encore la compétence de l'échelon territoriale.

La question se pose également des moyens de la commune à faire des actions sur la mobilité. Même si l'intercommunalité ne devient pas compétente, cela ne nous empêche pas de mutualiser des moyens à cette échelle avec un travail commun des Communes suivant leur propre rythme et leur propre situation.

La mobilité pourrait également être une source d'emploi dans le cadre du Territoire Zéro Chômeur longue durée et la création d'une entreprise à but d'emploi. La perte de la compétence viendrait fermer cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de se prononcer défavorablement à la prise de compétence « mobilité » par la Communauté de Communes du Trièves.

3. Représentant de la Commune à la nouvelle commission de coopération intercommunale

Dans le cadre de la nouvelle vice-présidence en charge de la relation avec les communes, la CCT souhaite installer une commission de coopération intercommunale avec les 27 communes.

L'objectif de cette commission est de créer un lieu d'échange sur des sujets transversaux relatifs aux compétences communales et de travailler en amont sur des besoins avant de revenir vers la conférence des Maires.

La conférence des Maires est une instance essentielle pour la coopération intercommunale. Le but de cette commission étant de préparer les rencontres de la conférence des maires, elle vient rajouter des réunions et une « couche » dans les instances qui semble peu nécessaire. Les enjeux étant stratégiques et politiques il est important que le Maire soit présent. Si le but de ces réunions est technique alors il serait plus intéressant de réunir les secrétaires de mairie et créer un réseau de technicien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer Madame Fanny LACROIX membre de la commission de coopération intercommunale créer par la Communauté de Communes, avec comme suppléant les élus dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

4. Soutien à l'association Pep's Trièves dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée »

Suite à la présentation du 5 mai du projet Territoire Zéro Chômeur de longue durée par l'association PEP'S Trièves (Projet pour l'Emploi Participatif et Solidaire) chapeauté par le Département, le Comité local pour l'emploi et la CCT accompagnés de bénévoles et de chômeurs longue durée, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le projet.

Dans le cadre de son projet de mise en place d'une politique alimentaire et sociale ainsi que pour toutes les potentialités ouvertes par la création d'une Entreprise à But d'Emploi, la municipalité est très favorable à la participation du territoire à l'expérimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de soutenir l'association Pep's Trièves et la CCT dans leur projet de candidature à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » dans le but :

- de créer de l'emploi sur le territoire ;
- d'encourager la création d'une entreprise à but d'emploi ;
- de répondre, si possible, à ses propositions de service ;
- de permettre à un maximum de personnes au chômage longue durée de retrouver un emploi et une activité salariée.

5. Déplacement dans le cadre du droit à la formation des élus : Journée Nationale des Femmes Élues – 3 et 4 décembre 2021

Vu la délibération n° 2018 055 du Conseil Municipal du 14 juin 2018, fixant les principes de prise en charge des frais de mission des élus ;

Considérant que les Journées des Femmes Élues, organisées chaque année par la société « Femmes et pouvoir », auront lieu à Paris les 3 et 4 d décembre 2021 ;

Considérant que ce déplacement s'inscrit dans le cadre du droit à la formation des élus. Cet événement pédagogique permet un partage d'expérience enrichissant (conférences, témoignages, pratiques de formations, ...).

Cet événement permet la découverte de la place de la femme dans le monde politique et permet à des femmes élues de se positionner et de s'engager sur des fonctions politiques. Ces formations permettent de mettre en place un réseau, source de partage et de retours d'expérience.

La place de la femme étant également une question d'homme, il est important que le Conseil puisse avoir des élus formés sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de de mandater Alexia GUILLET, Fanny LACROIX, Florence BLANCHET et Julia SEKELLY pour se rendre à cet événement.

6. Réhabilitation du refuge de Bachilianne dans le cadre du projet Tour de l'Obiou - Candidature au programme Espace Valléen 2021-2027

Depuis sa création en 2007, le programme interrégional « Espaces Valléens » est porté en partenariat par l'État, les Régions Sud et Auvergne Rhône Alpes, avec le soutien de l'Europe ;

Son objectif : accompagner le massif des Alpes dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation singulière des patrimoines naturels et culturels ;

Cette démarche a démontré sa pertinence et des résultats suffisamment probants pour décider les financeurs à proposer la 3ème génération de ce programme, de 2021 à 2027 ;

Vu que le dispositif est maintenu autour de trois enjeux alpins prioritaires :

- Accompagner l'adaptation au changement climatique ;
- Poursuivre la diversification du développement touristique ;
- Favoriser la cohérence territoriale.

Le Vercors s'est engagé dans la candidature 2021-2027 : à l'instar des programmes 2007-2014 et 2015-2020, le Parc naturel régional du Vercors a animé et piloté la démarche de candidature. La réflexion a été menée en alternance avec les vice-président(e)s tourisme des EPCI et du Parc, ainsi que les technicien(ne)s concerné(e)s de ces structures ;

La CC Trièves est membre d'Inspiration Vercors qui est la structure qui gère les fonds de l'espace Valléens. Cependant une partie du territoire en frange de la Communauté de Communes est zone blanche, la Commune de Châtel-en-Trièves fait partie de cette zone blanche (éloignée du Vercors). La volonté de la CCT est de faire bénéficier des actions et des fonds l'ensemble de son territoire.

Suite, à cette volonté et à cet accord avec Inspiration Vercors, le projet du « Tour de l'Obiou » a été créé et s'intégrera dans un projet inter-espace valléen (Buech Dévoluy, Matheysine et Vercors).

Dans le cadre de ce tour de l'Obiou, le chalet de Bachilianne est ciblé comme un potentiel refuge qui pourrait s'inscrire dans ce projet. Ce projet et ses bénéfiques pourraient rayonner sur tout Châtel (création d'emploi, besoin de restauration et de prestations liées à une activité touristique). Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le projet de réhabilitation du Chalet de Bachilianne.

Dans le cadre de ce programme de diversification touristique, la commune de Châtel-en-Trièves assurera donc la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

AXE	Objectif opérationnel	Opération	Montant en euros	Autofinancement en euros
OFFRE	Offre outdoor	Réhabilitation du refuge de Bachilianne dans le cadre du projet "Tour de l'Obiou"	150 000.00 €	30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de valider la stratégie territoriale de diversification touristique du Vercors conçue dans le cadre de la candidature au programme espace Valléen 2021-2027 ;
- de valider les opérations dont la commune de Châtel en Trièves assurera la maîtrise d'ouvrage ;
- de prévoir les financements dédiés à ces opérations ;
- d'autoriser le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

7. Tarification du service communal de garderie du matin

La Commune propose aux familles tous les matins un service gratuit de garderie de 7h45 à 8h20.

Suite aux rencontres avec la CAF de l'Isère, la Commune a signé une convention d'objectifs et de financement concernant sa structure périscolaire.

La Commune a été informée qu'aucune aide ne serait versée concernant l'accueil du matin du fait de sa gratuité. Cela représente une perte de financement externe (environ 300€ sur l'année) qui pourrait venir compléter le financement de ce service mis en place en direction des familles. Il est ainsi proposé de mettre en place une tarification adaptée en direction des familles et de s'inscrire dans le cadre des financements CAF.

La commission « Enfance Jeunesse » propose un tarif de 15€ par famille et par an, que le service soit utilisé un jour ou tous les jours de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider la mise en place d'une cotisation familiale annuelle (qui donne accès au service) de l'ordre de 15€ à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

8. Demande de subvention à la CAF pour l'opération de restructuration des espaces périscolaires

Vu la validation de l'avant-projet et le lancement par le Conseil Municipal de l'opération de réhabilitation de l'espace périscolaire ;

Considérant l'aide financière à l'investissement pour des travaux mis en place par le département des interventions sociales de la CAF de l'Isère ;

Considérant que suite à la réalisation du PRO par le maître d'œuvre de l'opération, le coût prévisionnel total du projet de réhabilitation de l'espace périscolaire se monte à 270 503€ HT dont 233 503€ de travaux et 36 793€ d'honoraires et frais.

Considérant que le coût définitif du projet sera déterminé lors de la sélection des offres suite à la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Considérant les différents financements demandés auprès du Département, de la Région et de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de confirmer le projet et de déposer un demande de subvention auprès de la CAF de l'Isère pour cette opération, ainsi que de confier à Madame le Maire le soin d'adapter la demande de subvention aux coûts du projet ainsi qu'aux subventions demandées.

Culture et vie associative

9. Subvention à l'association du Village des Marionnettes de Châtel-en-Trièves

Dans le cadre de la création de l'association « le Village des Marionnettes de Châtel-en-Trièves » et de l'organisation d'un festival cet été sur le territoire communal, la commission « Vie culturelle et citoyenne » propose de leur accorder une subvention.

Vu la politique communale et les orientations politiques définies par la Municipalité ;

Vu le budget prévisionnel monté par l'association ;

Vu les demandes de subventions portées par l'association auprès d'autres structures ;

Vu les partenaires associatifs de cette association ;

Considérant la création récente de l'association avant le vote annuel des subventions ;

Considérant le projet de festival porté par l'association sur le territoire communal cet été ;

Considérant le but d'ouverture de la culture à tous par le biais de l'art de la Marionnette ;

Considérant que ce projet et cette association ont une visée culturelle, éducative et touristique qui représente un intérêt public général certain pour la Commune de Châtel-en-Trièves ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, (trois conseillers membres du Bureau de l'association sont sortis de la salle lors du vote : Dominique VETIER, René BARTHALAY, Florence BLANCHET), de leur attribuer :

- 3 000€ au titre de l'organisation du festival de Marionnettes de cet été
- 1 000€ pour le démarrage du fonctionnement de l'association

Alimentation - Agriculture – Forêt :

10. Projet de Réhabilitation de la cuisine collective de la Marmottière et plan de financement

Le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté en séance du 13 mars 2021 les crédits budgétaires pour conduire l'action de réhabilitation de la cuisine de la Marmottière.

Suite aux estimations de la société ALPRECO intervenues dans le cadre d'un audit sur les locaux de la Marmottière ainsi que les devis réalisés auprès de professionnel équipementier de cuisine, les services communaux ont affiné le budget total de la réhabilitation au montant de 59 594,88€ HT.

Nature des dépenses d'investissements matériels	Montant prévisionnel (HT)
Gros équipement de cuisine	25 959,15 €
Contrôle des installations	2 790,00 €
Matériel de cuisine	8 802,57 €
réhabilitation des locaux	15 000,00 €
Mobilier de restauration	7 043,16 €
Total des dépenses matérielles	59 594,88 €

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'appel à projet « Alimentation locale et solidaire » porté dans le cadre de « France Relance » qui permet de soutenir à hauteur de 80% des Communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous ;

Plan de financement prévisionnel	En € HT
Plan de relance mesure "alimentation locale et solidaire"	47 675,90
Autofinancement	11 918,98
Total du cout du projet	59 594,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De confirmer le lancement du projet
- De valider le montant de l'opération ainsi que le plan de financement ci-dessus
- De solliciter le Plan France Relance dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation locale et solidaire »
- D'autoriser Mme le Maire à adapter la demande de subvention en fonction du besoin

11. Travaux en forêt communale - Dépressage de perches de pin noir

Considérant qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021.

Il est proposé de procéder à une opération de dépressage de perches de pin noir. Le montant des travaux est fixé à 8 211,63 euros HT.

Dans le cadre du dispositif de financement relatif au projet en forêt communale, concernant les dépenses subventionnables, il est possible de solliciter des subventions :

- Montant de la subvention sollicitée auprès du conseil régional : 1 500 euros
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental : 1 125 euros
- Montant total des subventions : 2 625 euros H.T

La somme totale à la charge de la commune s'élève à 5 587 euros H.T (autofinancement + travaux non subventionnables).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement présenté ;
- de charger Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- de solliciter l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables ;

- de demander au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Réseau et Transition énergétique

12. Extension du réseau France Télécom – Vieux Cordéac : décompte final de l'opération

En 2020, des travaux sur le réseau France TELECOM dans le cadre de l'opération de « Renforcement – Extension BT » pour l'alimentation de la ferme équestre Léon Ninette ont été conduits.

Vu la délibération n° 2019 034 du 6 avril 2019 concernant la prise en charge de l'extension du réseau France TELECOM dans le cadre de la demande de permis de construire de la Ferme Equestre Léon Ninette ;

Vu la délibération n°2019-095 du 10 octobre 2019 validant le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Considérant, après étude, le plan de financement prévisionnel suivant :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé : 3 818 €
- Montant total des financements externes : 0 €
- Participation aux frais du SEDI : 182 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 3 636 €

Considérant que ce montant pouvait être réajusté en fonction de la réalité des travaux et que tout dépassement ferait l'objet d'une nouvelle délibération.

Suite à la réalisation du chantier, le décompte final de l'opération fixe la participation de la Commune à 4 075.06€, soit une augmentation de 257.06€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de prendre acte de sa contribution aux investissements établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours pour un montant total de 4 075.06€.

13. Proposition de tarification de la location des Vélos à Assistance Electrique dans le cadre de l'activité touristique du Parc Résidentiel de Loisirs

Dans le cadre de l'activité touristique du Parc Résidentiel de Loisirs, il est envisagé de proposer à la location les 4 vélos à assistance électrique aux touristes en vacances pour leur permettre de découvrir notre territoire en vélo tout en ayant une nouvelle source de recettes pour ce service communal.

Le règlement applicable reprendra les mesures édictées dans la délibération n°2020-073 du 5 aout 2020. Le chèque de caution sera du même montant.

Considérant la volonté de la Commune de développer l'usage du VAE et de développer l'offre de service touristique au niveau du PRL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider la mise en location pendant la saison touristique des VAE et de fixer le prix de location des VAE à 25€ par jour par vélo, avec un tarif famille à 50€ par jour.

14. Motion concernant l'avenir du service public de l'électricité et du gaz.

La commune a été destinataire d'une pluralité de communication relativement au projet de réorganisation d'EDF.

En résumé le projet revient à privatiser ce qui est bénéficiaire et à conserver en service public les services déficitaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter la motion suivante :

EDF est l'objet d'un projet de réorganisation, qui a pour objet de séparer l'entreprise en 3 entités distinctes :

- EDF « bleu », entreprise publique qui comprendrait principalement la filière nucléaire ;
- EDF « vert », pour la fourniture et la distribution d'électricité ainsi que pour les énergies renouvelables, qui serait ouverte pour partie aux capitaux privés ;
- EDF « azur », avec un statut particulier, qui concernerait les barrages hydroélectriques.

Ce montage permettrait, selon le Gouvernement, que l'État puisse subventionner le nucléaire sans contrevenir aux règles de la concurrence européenne, ainsi que de rendre possible un apport financier par des fonds privés. Or, de nombreuses questions peuvent se poser quant aux conséquences que le projet pourrait générer.

Notre pays se priverait en effet d'un levier majeur pour répondre aux enjeux de la transition énergétique en cohérence avec les objectifs fixés par les Accords de Paris. De même, l'État doit pouvoir s'appuyer sur ce grand groupe national pour faire face, dans la crise actuelle, à la montée des inégalités et à l'urgence sociale. Il en va ainsi, par exemple, pour les usagers, de la politique tarifaire au regard du dispositif actuel dit de péréquation tarifaire, garant d'égalité de traitement sur le territoire national, qui pourrait être menacé. On pourrait craindre une nouvelle hausse des tarifs et une dégradation du service public auquel tous nos concitoyens ont droit.

Le projet Hercule pour l'électricité et Clamadieu pour le gaz pourrait aussi avoir des conséquences sur la maîtrise, voire l'indépendance énergétique de notre pays, ainsi que sur la politique qu'il convient de mener dans ce domaine tout en répondant aux enjeux et aux impératifs de la transition énergétique dont on connaît l'acuité. La production d'électricité et la distribution du gaz relevant d'un intérêt général majeur, il est donc impératif que toutes les garanties soient apportées pour assurer, tant sa production que sa distribution à un coût raisonnable et accessible pour l'ensemble des usagers.

Alors que les négociations entre la Commission européenne et le Gouvernement sont, d'après ce dernier, loin d'être terminées, le Conseil Municipal demande :

- Que le gouvernement renonce à son projet HERCULE et CLAMADIEU et défende auprès de la Commission Européenne son entreprise publique, Électricité De France, et la préserve du démantèlement annoncé.
- La suppression des contraintes de l'ARENH et la régulation des tarifs, afin qu'Électricité De France retrouve des marges de manœuvre financières pour investir dans la transition écologique et sécuriser ses infrastructures hydraulique, afin d'éviter de les brader à la concurrence.
- De protéger les consommateurs d'énergie électrique des augmentations tarifaires prévisibles non contrôlées.

Voirie – sécurité

15. Sécurisation du carrefour des Goirands et du carrefour de Grignolet

L'association Graines de Partage, qui gère les jardins partagés du Domaine de Talon, a signalé à la municipalité un problème de sécurité aux abords du jardin partagé.

Le problème de sécurité se pose au carrefour entre le chemin des Goirands et la route de la Renardière (D227). L'association signale des problèmes de vitesse notamment et demande une signalétique ainsi qu'une sécurisation de l'accès au jardin partagé.

Après analyses, les élus de la commission référente ont remarqué dans un premier temps un manque de visibilité sur ce carrefour qui conduit à des situations dangereuses. Il est donc préconisé de procéder au retrait des végétaux qui gênent la visibilité. De plus, ces végétaux viennent fermer la vue sur le domaine de Talon depuis le centre bourg de Saint Sébastien et notamment sur les jardins partagés, le café-épicerie O'Talon et la mairie. La coupe de ces végétaux permettra une visibilité sur l'espace de vie du domaine de Talon. Pour sécuriser l'accès au Domaine de Talon et notamment aux jardins partagés, une barrière basse pourrait être installée en vue de sécuriser l'accès tout en laissant la vue dégagée.

Il faut aussi noter que la fréquentation de cette route a augmenté du fait d'un chantier sur le chemin des Goirands. La fin de ce chantier entrainera un retour à la normale de la fréquentation.

La commission « Voirie - entretien - sécurité - travaux - matériel » signale également un problème de visibilité sur le carrefour du Chemin de Grignolet et de la Route de la Renardière (D227). Les véhicules venant du chemin de Grignolet et la mairie située sur le Domaine de Talon ne sont pas visibles depuis la départementale notamment depuis l'arrivée de Cordéac et Mens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec une abstention, de valider le projet de sécurisation des carrefours des Goirands et de Grignolet.

Décisions du Maire :

- **Projet de Réhabilitation de la cuisine collective de la Marmottière et plan de financement** : dans le cadre du Plan France Relance, Madame le Maire a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation locale et solidaire » pour la réhabilitation de la cuisine collective de la Marmottière.

16. Questions diverses :

- **Point sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde :** Les élus font le choix de réaliser un PCS sur la Commune de Châtel-en-Trièves sans subdivision des Communes déléguées de Cordéac et Saint Sébastien.
- **Projet de centrale solaire - Projet agricole - agri(photo)voltaique :** La Municipalité a été approchée par des personnes privées sur un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur un terrain privé de 12 ha non valorisables de manière agricole. Une première présentation du projet a été portée devant les élus.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'AGEDEN, les élus ont pu rencontrer rapidement le technicien en charge pour poser de multiples questions. Il en ressort que ce genre de projet est classé dans le cadre de la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Ce classement entraîne une procédure encadrée et complexe, avec notamment une enquête publique qui permettra à chacun de prendre connaissance du projet et de s'exprimer.

Le technicien de l'AGEDEN a également pu confirmer :

- qu'à la fin de l'exploitation du site, le propriétaire des panneaux sera dans l'obligation de remettre dans son état d'origine le site.
- Qu'il n'y aura pas d'utilisation de Terre Rare dans les panneaux photovoltaïques cristallins.
- Que l'énergie grise (remboursement de la dette énergétique lié à la production des panneaux) des panneaux photovoltaïques était de 3 à 4 ans pour une durée de vie de 25 à 30 ans.
- Que cette installation serait soumise à la taxe sur les IFRER qui sera versée en direction de la CCT qui viendrait nous la reverser via l'attribution de compensation.
- Que ce projet de grande ampleur vient répondre à des besoins de consommations électriques en énergie renouvelable.

Le porteur du projet souhaite que le Conseil Municipal puisse, en amont du dépôt du projet aux autorités compétentes, donner son avis sur cette opération. Les démarches vont être longues et complexes et avant de s'y engager, le porteur de projet a souhaité conduire une présentation aux élus pour bénéficier de leurs avis sur le sujet. La municipalité a demandé à ce que les éléments techniques du projet soit transmis à la mairie pour qu'elle puisse se positionner. Ce projet d'envergure est sûrement le premier à émerger sur le territoire Trièves mais ne sera probablement pas le dernier. Au vu de l'enjeu territorial, il est nécessaire de solliciter la Communauté de Communes pour qu'ensemble les communes du Trièves puissent déterminer les gisements acceptables pour de tels projets et pour mettre en place un schéma territorial cadrant.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h.


